

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,**  
**DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES**

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS au titre de l'année 2004 pour l'accès au corps des agents des services techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, réservé aux agents remplissant les conditions fixées au I et au II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 (femmes et hommes)**

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 janvier 2001 et du titre I du décret du 31 janvier 2002, un recrutement direct est organisé en 2004 pour l'accès au titre de la résorption de l'emploi précaire dans le corps des agents des services techniques de formation et de recherche.

Les agents des services techniques de formation et de recherche exercent leurs fonctions dans les établissements supérieurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (*article 3 du décret n° 95-370 du 6 avril 1995*). Ils sont chargés de l'exécution de tâches de service intérieur; ils concourent, à ce titre, à l'accomplissement des missions de soutien scientifique et technique, d'enseignement et de recherche (*article 67 du même décret*)

Le nombre de postes offerts est de : **10 postes**. Il s'agit d'emplois gagés sur ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou du bureau de gestion (adresse ci-dessous)

Les dossiers dûment remplis et validés par les supérieurs hiérarchiques devront être adressés à:

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Direction générale de l'administration

Sous-direction de la gestion des personnels

Bureau de l'enseignement public agricole

78 rue de Varenne Paris 75349 07 SP

Les renseignements relatifs à ce recrutement doivent être demandés auprès des secrétaires généraux des établissements ou auprès de Lysiane Bescond, (Bureau de l'enseignement public agricole/ mél : [bescond.lysiane-e@agriculture.gouv.fr](mailto:bescond.lysiane-e@agriculture.gouv.fr) / téléphone : 01.49.55.53.63

Les agents remplissant toutes les conditions pour bénéficier de ladite loi et qui ne sont plus en fonction au ministère de l'agriculture ni dans un autre ministère au moment du dépôt de leur candidature - peuvent se présenter à ce recrutement sans concours s'ils relevaient - et uniquement s'ils relevaient - du ministère de l'agriculture à la date de leur dernier contrat de droit public. Ils doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire de leur dernier employeur au ministère de l'agriculture.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 24 mai 2004 (le cachet de la poste faisant foi) .

Le présent avis de recrutement fera l'objet d'un affichage dans les établissements et les services.

Bon pour publication au BO du MAAPAR

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Philippe de CHAZEUX